



StreamWIDE
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.8 de l'annexe des comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes mentionnées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Pernet

StreamWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2020

• **Bilans aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019**

(En K€)	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-19	
Immobilisations incorporelles	41	3	292	292	Capital social
Immobilisations corporelles	140	88	6 137	5 257	Réserves
Immobilisations financières	3 959	3 736	2 830	880	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	4 140	3 827	9 259	6 429	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	307	183	Provisions
Créances clients	9 363	7 752	1716	23	Emprunts et dettes financières
Autres créances	1464	1 183	1420	785	Dettes fournisseurs
			1483	1076	Dettes fiscales et sociales
Valeurs mobilières de placement	165	1604	6 757	6 563	Autres dettes
Trésorerie	8 248	2 849	2 435	1986	Produits constatés d'avances
			3	170	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	19 240	13 387	14 121	10 786	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	23 380	17 215	23 380	17 215	TOTAL PASSIFS

• **Comptes de résultat 2020 et 2019**

(En K€)	31-déc.-20	31-déc.-19
Ventes de services	9 516	6 773
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	9 516	6 773
Autres produits	439	523
Achats de marchandises	-	-53
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-7 264	-5 616
Impôts et taxes	-63	-42
Charges de personnel	-1484	-1362
Dotations aux amortissements	-63	-35
Dotations aux provisions	-110	-55
Autres charges	-12	-37
RESULTAT EXPLOITATION	959	96
Produits financiers	1 150	47
Charges financières	-105	-99
RESULTAT FINANCIER	1045	-52
Produits exceptionnels	6	16
Charges exceptionnelles	-6	-6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	10
Impôts sur les bénéfices	826	826
RESULTAT NET	2 830	880

• Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

- Total du bilan :	23.380.122 €
- Résultat net (bénéfice) :	2.829.528 €

I GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société StreamWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles s'adressent à des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe STREAMWIDE (notamment StreamWIDE France, StreamWIDE Inc, StreamWIDE Romania, StreamWIDE Beijing, StreamWIDE Tunisia et StreamWIDE Singapore).

La société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

1.2 Evènements significatifs de l'exercice

Crise sanitaire Covid-19 :

L'épidémie de la Covid-19, déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une pandémie le 11 mars 2020, a eu et continue d'avoir un impact sur l'économie mondiale.

Le Groupe a déployé un plan global de continuité d'activité dès les premières annonces gouvernementales, dont voici les principaux éléments :

- Le télétravail a été mis en place dans toutes les sociétés du Groupe, françaises et étrangères (Europe, Afrique, Etats-Unis et Asie), et aucun recours aux mesures de chômage partiel n'a donc été nécessaire ;
- Les mesures d'aides économiques locales ont été utilisées par le Groupe pour assurer et optimiser les flux financiers court terme, avec notamment pour StreamWIDE SA le remboursement anticipé du Crédit d'Impôt Recherche 2019 de 820.441 € et l'obtention auprès de la banque HSBC d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 1.693.000 € ;
- Coordination globale et locale de l'activité afin d'assurer tous les services du Groupe et de respecter tous ses engagements envers ses clients et partenaires.

Toutes les équipes ont démontré leurs compétences dans cet environnement complexe et incertain, ce qui, associé à la résilience du portefeuille client, a permis d'assurer tous les engagements, internes et externes, du Groupe.

L'activité du Groupe n'a donc pas été impactée en 2020 par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19.

Autres évènements significatifs :

La Société et sa filiale StreamWIDE France SAS ont mis en place un accord d'intéressement, signé le 7 juillet 2020, pour la période 2020 à 2022. A ce titre, et pour les salariés de la Société, une provision de 47.962 € a été comptabilisée dans les comptes annuels 2020 de la Société.

1.3 Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Outre les incertitudes liées à l'évolution de la crise Covid-19, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2020.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

2.2. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) *Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires :*

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée à un an.

b) *Frais de recherche et développement*

En application des règles relatives aux actifs, les coûts de développement doivent, selon la méthode préférentielle, être immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et qu'ils respectent les critères listés par la réglementation.

La Société n'applique pas la méthode préférentielle. Elle comptabilise les coûts de développement dans les charges de l'exercice.

c) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition, majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations techniques : 10 ans
- Agencements : 10 ans

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

d) *Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5. Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) *Redevances sur logiciels*

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès aux plateformes logicielles de STREAMWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par STREAMWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

b) *Prestations de services*

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une

période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est porté au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

c) *Ventes de marchandises*

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

2.9. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.10. Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 0,42 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2019 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la société, ainsi déterminé, s'élève à 224.196 € au 31 décembre 2020, contre 180.576 € au 31 décembre 2019. Il est comptabilisé en provision pour charges.

2.11. Intégration fiscale

La Société a opté avec sa filiale StreamWIDE France SAS pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (StreamWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Logiciels	160 263	53 113		213 376
Total	160 263	53 113	0	213 376

Amortissements

En €	31/12/2019	Dotations	Diminutions	31/12/2020
Logiciels	157 262	15 168		172 430
Total	157 262	15 168	0	172 430

Valeurs nettes

En €	31/12/2019	31/12/2020
Logiciels	3 000	40 946
Total	3 000	40 946

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Installations techniques	45 724			45 724
Agencements	82 905	23 227		106 132
Matériel de bureau et informatique	252 705	77 701		330 407
Mobilier	10 532			10 532
Total	391 866	100 928	0	492 794

Amortissements

En €	31/12/2019	Dotations	Diminutions	31/12/2020
Installations techniques	42 963	1 979		44 942
Agencements	67 775	3 850		71 624
Matériel de bureau et informatique	183 743	42 108		225 852
Mobilier	9 687	150		9 836
Total	304 167	48 086	0	352 254

Valeurs nettes

En €	31/12/2019	31/12/2020
Installations techniques	2 761	782
Agencements	15 131	34 508
Matériel de bureau et informatique	68 962	104 555
Mobilier	845	695
Total	87 699	140 540

3.3. Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2020		31/12/2019	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Stream wide Rom ania	Roum anie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Stream wide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Stream wide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Stream wide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Stream wide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Stream wide UK Lim ited	Royaum e Uni	100,00%	1	1	1	1
Bzoo Networks Lim ited	Royaum e Uni	100,00%	1	1	1	1
Stream wide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Total			3 308 726	3 308 726	3 308 726	3 308 726

Les titres de participation et les comptes courants des filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée 31 décembre 2020.

Les informations relatives aux principales filiales sont les suivantes :

Dernier exercice clos (en €)	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE
	Romania	Beijing	Inc	France	Tunisie	PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	560 529	87 263	-1648 190	3 730 681	424 220	-90 496
Résultat net com ptable	171827	-2 064	-283 593	713 165	11939	-2 461
Chiffre d'affaires	3 726 855	192 443	1057 347	4 461 459	1 353 880	81324
Avances consenties à la filiale	241 281		204 246			131903
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				6 676 486		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Les filiales StreamWIDE UK Limited et Bzoo Networks Limited n'ont toujours pas démarré leur activité au 31 décembre 2020. Aucun flux significatif n'a donc été enregistré sur la période. Ces sociétés seront dissoutes en 2021.

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de StreamWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2020.

3.4. Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2020.

3.5. Etat des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	599 891		599 891
Autres im mobilisations financières	49 669		49 669
Clients douteux ou litigieux	11 129		11 129
Autres créances clients	9 362 431	9 362 431	
Personnel et comptes rattachés	9 630	9 630	
Organismes sociaux	1 863	1 863	
Impôt sur les bénéfices	885 703	885 703	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 1634	14 1634	
Autres impôts taxes et versements assimilés	53	53	
Débiteurs divers	3 400	3 400	
Charges constatées d'avance	259 263	259 263	
Total	11 324 664	10 663 976	660 688

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche :

Périodes (en €)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Exercice 2019	820 441		820 441	0
Exercice 2020	0	855 703		855 703
Total	820 441	855 703	820 441	855 703

Le Crédit d'Impôt Recherche 2019 a été remboursé en mai 2020. Le Crédit d'Impôt Recherche 2020 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Em prunts et dettes auprès établi crédit	1 693 595	595	1 693 000	
Em prunts et dettes financières divers	22 190			22 190
Fournisseurs et com ptes rattachés	14 19 801	14 19 801		
Personnel et com ptes rattachés	123 766	123 766		
Organism es sociaux	87 748	87 748		
Im pôt sur les bénéfices	35 987	35 987		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 195 860	1 195 860		
Autres im pôts et taxes	39 747	39 747		
Dettes sur im m obilisations	6 372	6 372		
Groupe et associés	6 751 620	6 751 620		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 434 640	2 434 640		
Total	13 811 325	12 096 135	1 693 000	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale StreamWIDE France SAS qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés, et au compte courant d'intégration fiscale de cette filiale.

3.6. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2020	31/12/2019
Actions propres (contrat de liquidité)	164 308	72 285
Actions propres (program m e de rachat)	950	1 532 014
Total actions propres	165 258	1 604 299
Valeur liquidative	186 906	2 083 797

L'Assemblée Générale du 29 juin 2009 de la société StreamWIDE SA a délégué au conseil d'administration la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société. L'Assemblée Générale du 24 juin 2016 a renouvelé cette autorisation et a élargie cette autorisation aux rachats d'actions pour la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées. L'Assemblée Générale du 26 juin 2020 a reconduit cette autorisation.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2020 s'élève à 7.301, soit 0,25% du total des actions de la Société. Les comptes de liquidité associés (ouverts auprès d'Oddo) présentent un solde de 368.133 € au 31 décembre 2020.

Un compte courant rémunéré a été ouvert auprès d'HSBC le 9 novembre 2010. Son solde s'élève à 5.250.000 € au 31 décembre 2020, hors intérêts. Il est inscrit dans la rubrique "Disponibilités". Ce compte courant est utilisé tout au long de l'année pour gérer les excédents de trésorerie courante constatés en cours de période.

Le solde du poste « Disponibilités » au 31 décembre 2020 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de la Société Générale (1.185.087 €) et de HSBC (1.444.728 €).

3.8. Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2020	31/12/2019
Provision indemnité fin de carrière	224 196	180 576
Provision pour perte de change	82 877	2 594
Total	307 073	183 170

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2019	Dotations	Reprises		Montant 31/12/2020
			Utilisée	Non utilisée	
Provision indemnité fin de carrière	180 576	43 620			224 196
Provision pour perte de change	2 594	82 877	2 594		82 877
Total	183 170	126 497	2 594	0	307 073

3.9. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	595	1 169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	631 862	319 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 265	
Dettes fiscales et sociales	185 731	131 725
Autres dettes	75 134	82 115
Total	894 587	534 103

Produits à recevoir

En €	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	5 042	2 187
Créances clients et comptes rattachés	3 146 120	1 966 466
Autres créances	3 452	141
Total	3 154 614	1 968 794

3.10. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	259 263	201 835
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	259 263	201 835

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	2 434 640	1 985 613
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	2 434 640	1 985 613

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2020			31/12/2019		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises			0	47 587		47 587
Redevances sur logiciels	3 494 443	629 007	4 123 450	1 962 532	472 742	2 435 274
Services	3 591 624	1 026 396	4 618 020	2 180 844	1 259 589	3 440 433
Prestations groupe	774 782	0	774 782	849 737	0	849 737
Total	7 860 849	1 655 403	9 516 252	5 040 700	1 732 331	6 773 031

3.12. Intégration fiscale

La Société a opté, avec sa filiale StreamWIDE France SAS, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012.

Au 31 décembre 2020, l'intégration fiscale ne génère aucune charge ni économie d'impôt dans les comptes de StreamWIDE SA.

3.13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	2 003 812	-35 987	1967 825
Résultat exceptionnel			0
Crédit d'im pôt recherche		855 703	855 703
Crédit d'im pôt m écénat		6 000	6 000
Total	2 003 812	825 716	2 829 528

3.14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 26,50 %
Provision indemnité fin de carrière	224 196	59 412
Ecart de conversion passif	3 201	848
Total	227 397	60 260

Les déficits fiscaux en report s'analysent comme suit :

En €	31/12/2020	31/12/2019
Déficits propres à Stream WIDE nés antérieurement à l'intégration fiscale	0	1 288 976
Déficits du groupe : intégration fiscale	8 750 276	9 879 892

3.15. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2020
Reprise provision dépréciation crédit d'im pôt m écénat 2015	6 000
Produits exceptionnels	6 000
Crédit d'im pôt m écénat 2015 non récupérable	6 000
Charges exceptionnelles	6 000
Résultat exceptionnel	0

3.16. Evolution des capitaux propres et du capital social

a) Evolution des capitaux propres avant résultat 2020

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2019	Total
Situation au 31 décembre 2019	291750	7 931 185	-2 674 282	880 343	6 428 995
Affectation du résultat 2019			880 343	-880 343	0
Situation au 31 décembre 2020	291750	7 931 185	-1793 939	0	6 428 995

b) *Evolution du capital social*

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 2.917.499 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris. Il n'a pas enregistré d'évolution en 2020.

Le conseil d'administration du 19 juin 2015 a décidé, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale du même jour, de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions (BSA). L'Assemblée Générale du 22 juin 2018 a décidé de prolonger la période de conversion des BSA 2 et BSA 3, les BSA 1 étant, quant à eux, devenus caducs le 1^{er} juillet 2018.

Nature des BSA	Nombre de BSA émis	Prix de souscription des BSA	Période de conversion en actions (4)	Nombre de BSA pour une action	Prix de souscription des actions
BSA 1 (1)	3 016 391	Gratuit	Du 01/07/2015 au 01/07/2018	15	14 €
BSA 2 (2)	2 002 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €
BSA 3 (3)	322 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €

(1) Emission au profit de l'ensemble des actionnaires. BSA caducs au 01/07/2018

(2) Emission au profit des cadres, dirigeants et salariés de la société et des sociétés liées

(3) Emission au profit de bénéficiaires dénommés

(4) Après décision de prolongation de l'assemblée générale du 22/06/2018

Le prix de souscription des BSA 2 et BSA 3 a été inscrit au poste "Prime d'émission" pour 16.275 €.

Les BSA exercés depuis leur émission sont les suivants :

Années	Nombre de BSA convertis	Catégorie des BSA convertis	Nombre d'actions créées	Augmentat° de capital	Prime d'émission
2015	30	BSA 1	2	0,20	27,80
2016	3 045	BSA 1	203	20,30	2 821,70
2017	90	BSA 1	6	0,60	83,40
2018	825	BSA 1	55	5,50	764,50
Total	3 990		266	26,60	3 697,40

Au décembre 2020, suite aux départs de certains salariés et à l'exercice de 3.990 BSA 1, le nombre de BSA restant à exercer est de 2.242.500, soit 149.500 actions nouvelles potentielles si tous les BSA venaient à être exercés, représentant 5,12% du capital social actuel.

3.17. Emprunts bancaires

Le 23 juillet 2020 la banque HSBC a consenti à la Société un prêt garanti par l'Etat (PGE), non rémunéré, d'un montant de 1.693.000 €.

Le remboursement de cet emprunt est in fine le 8 août 2021, mais la Société va très probablement utiliser l'option d'un amortissement sur 5 ans avec une année de différé. Cette option sera validée avec la banque prêteuse HSBC d'ici fin avril 2021. Aussi, ce prêt a été mentionné dans les dettes à plus d'un an et à 5 ans au plus au paragraphe 3.5.

3.18. Frais de développement

Les frais de développement comptabilisés en charge de l'exercice (qui auraient été activés si la Société appliquait la méthode préférentielle) s'élèvent à 4.668.143 €, contre 3.407.079 € au titre de l'exercice précédent.

3.19. Ecart de conversion

Les écarts de conversion actifs et passif s'analysent comment suit :

En €	31/12/2020		31/12/2019	
	Ecart actifs	Ecart passifs	Ecart actifs	Ecart passifs
Comptes clients	59 948	656		166 382
Comptes fournisseurs		2 545		3 128
Comptes courants	22 928		2 594	21
Total	82 877	3 201	2 594	169 531

3.20. Transferts de charges

En €	31/12/2020
Refacturation frais divers aux sociétés du groupe	264
<i>Transferts de charges d'exploitation</i>	264
<i>Transferts de charges financiers</i>	0
<i>Transferts de charges exceptionnels</i>	0
Total	264

3.21. Identité de la société consolidante

StreamWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.22. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 239.423 € bruts au titre de l'exercice 2020, contre 220.112 € au titre de l'exercice 2019.

3.23. Effectif moyen

Catégories	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	10	10
Total	10	10

3.24. Opérations hors bilan

3.24.1. Engagements financiers

a) *Garanties données sur l'emprunt obligataire émis par la filiale StreamWIDE France SAS*

Dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par sa filiale StreamWIDE France SAS en juillet 2013, StreamWIDE SA a donné les garanties suivantes sur le remboursement du nominal (1.800.000 €) et le paiement des intérêts, commissions, frais et accessoires :

- caution solidaire à première demande
- nantissement de son fonds de commerce

Ces engagements sont donnés jusqu'au terme de l'emprunt obligataire, soit le 31 juillet 2022.

b) *Garanties données en faveur des clients*

La société n'a aucun engagement de cette nature au 31 décembre 2020.

3.24.2. Autres opérations non inscrites au bilan

La Société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.25. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 308 726
Créances rattachées à des participations		599 891
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		6 461 765
Autres créances		
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		792 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 751 620
<hr/>		
Produits financiers		2 855
Charges financières		75 134
<hr/>		

3.26. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ou dirigeants.